

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (81)

Séance du Jeudi 18 Juin 2026 à 10h30

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi dix-huit juin à dix heures trente minutes, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP du PAS DES BÊTES à LAGARRIGUE (81) sous la Présidence de **Monsieur Vincent COLOM, Président**

Date de convocation et d'affichage : 10 Juin 2026		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Bernard AZAM	X		
		Jean-Louis BATTUT	X		
		Fabrice BOULOGNE		X	Jean-Louis BATTUT
		Claudian BRUN	X		
		Vincent COLOM	X		
Nombres de délégués		Hubert DE BLAY DE GAÏX	X		
En exercice	16	Jocelyne GALINIER	X		
Effectif Quorum	9	Marina GUIGNARD	X		
Présents	13	Jeremy LEMOINE	X		
Quorum atteint	Oui	Christiane MADAULE	X		
Représentés	2	François MONTAGNÉ	X		
Votants	15	Charline NHANSANA		X	-
Secrétaire de séance : Bernard AZAM		Bernard PUECH	X		
		Yannick TONON	X		
		Alain VAUTE		X	Bernard PUECH
		David VEAUTE	X		

Délibération 2026-16	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET CONSTATATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE
-------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025 ;

Monsieur le Président présente le Compte Financier Unique 2025 et les résultats de l'exercice.

Conformément aux dispositions applicables, Monsieur le Président quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur BATTUT Jean-Louis, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 ;

CONSTATE les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'exploitation :

- **Résultat de l'exercice : -14 618,12 €**
- **Résultat de clôture : -14 618,12 €**

Section d'investissement :

- **Résultat de clôture : +2 677 205,48 €**

Restes à réaliser :

- **Recettes : 1 642 782,50 €**
- **Dépenses : 391 360,86 €**
- **Solde : +1 251 421,64 €**

Résultat cumulé après prise en compte des restes à réaliser : +3 914 009,00 €

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération : 2026-16		Délégués présents	13	Délégués représentés	2
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Par le secrétaire de séance
M. **AZAM Bernard**



Pour expédition conforme
M. **COLOM Vincent**, Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026



ID : 081-200092294-20260618-2026016-BF